— HEAD Genève	**Master of arts HES-SO en arts visuels** ECAV, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève **Orientations CCC, TRANS, Work.Master** **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023 - 2024**	Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences Western Switzerland

Domaine	Arts visuels
Filière	Master Arts visuels, orientations CCC, TRANS, Work.Master
Titre du module	**Master Thesis I**
Type de module	Module d'approfondissement individuel – Module obligatoire*
Code	MT 31.16
Type de formation	Master
Crédits ECTS	15 ECTS
Semestre	semestre M3
Lieu	HEAD-Genève
Prérequis	Avoir validé le module Pratiques et recherches 1 et 2 – préparation à la Master Thesis
Langues principales	Français / Anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	S'affirmer de façon autonome dans la réalisation d'un projet personnel de recherche. Maîtriser de façon conceptuelle et technique la mise en œuvre du projet de recherche. Etre capable de présenter son projet de façon claire et précise. La mise en œuvre du projet définitif (travail pratique et théorique) doit être suffisamment avancée pour que le corps enseignant puisse juger de sa viabilité en vue de l'obtention du grade master.
Contenu et formes d'enseignement	La Master Thesis I se fonde sur les compétences acquises lors des semestres M1 et M2. Elle articule un travail pratique et un travail théorique (mémoire). a) Dans la phase 1 de la Master Thesis, la poursuite du travail se fait en vue de la réalisation du projet de recherche artistique. Il s'agit d'entamer la finalisation de ce projet. b) La rédaction du mémoire développe une recherche théorique en lien – direct ou indirect – avec le travail de recherche pratique. Ce mémoire fait état de la recherche dans le domaine exploré, il contextualise la recherche, il la problématise. Sa rédaction est en grande partie réalisée lors de l'enseignement de cette phase I. Il s'appuie sur des cours séminaire de méthodologie de rédaction ainsi que des séances de tutorat individuel ou collectif pour le suivi du mémoire.
Modalités d'évaluation et validation	La participation et l'assiduité aux rendez-vous de tutorat font partie des éléments évalués. L'évaluation met l'accent sur la qualité de la recherche dans sa réalisation (soin de la langue écrite et orale, précision du vocabulaire, langage soutenu et spécifique, structuration des présentations orales, adéquation du dispositif de présentation avec les arguments théoriques et la réalisation par les moyens de la reproduction technique). Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est sollicité-e-x par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x-s	Les équipes enseignantes des orientations
Responsable-s du module	Federica Martini, Marianne Guarino-Huet, Olivier Desvoignes, Krzysztof Kosciuczuk et Clovis Maillet.
Descriptif validé le	29.06.2023
Par	Aurélie Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement à la HEAD - Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.